

bonne santé mutualiste

Édito

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), voté par la majorité parlementaire à l'Assemblée Nationale et au Sénat, est de nature à fracturer définitivement les fondements solidaires de notre société, mise en place en 1945 par le Conseil National de la Résistance, alors que le pays était ruiné et dévasté. Hier, le forfait hospitalier, en 2004 "le 1 euro", les 18 euros en 2006... et en janvier 2008 trois nouvelles franchises sur les soins de villes ! Conséquences immédiates : accroissement des inégalités devant la maladie pour les plus pauvres, les plus démunis, les plus vulnérables. Alors que dans le même temps, on verse des millions d'euros aux actionnaires et aux bénéficiaires des stock-options. Les mutualistes et les assurés sociaux vont se serrer la ceinture, retarder certaines opérations chirurgicales, les prothèses dentaires... C'est inadmissible, inconcevable, intolérable en 2007 (pour la 4^{ème} puissance économique mondiale). Ainsi la porte est grande ouverte aux financiers, aux spéculateurs, aux assurances et "leurs faux-nez" pour libéraliser en totalité notre système de santé et de protection sociale. Les "vautours" ne laisseront rien, même pas la "carcasse". Malgré la proximité des fêtes, nos mutuelles et leurs dirigeants, les mutualistes (après la réussite des initiatives du 29 septembre et des 13 et 18 octobre 2007) vous invitent à vous engager dans l'action. Ensemble dans le mouvement social. Ensemble pour reconquérir une vraie protection sociale solidaire et de haut niveau (c'est possible). Ensemble pour un financement efficace basé notamment sur la taxation des capitaux spéculatifs à hauteur de celles des salariés. Soyons déterminés dans l'action, la mobilisation dans la proximité, sur le terrain et la vie sociale et économique.

Relevons ensemble les défis solidaires, refusons ensemble l'exclusion, la précarité, la santé à plusieurs vitesses.



Bernard DESAIRE
Président d'honneur
Mutuelle Familiale de
Haute Savoie

revue trimestrielle des Mutuelles de France groupe Cetremut

Janvier 2008
n°40

SALARIÉS : COMMENT ÇA VA AVEC LE TRAVAIL ?

DOSSIER

Avec le report de l'âge de départ en retraite et la loi qui détaxe les heures supplémentaires, les Français consacrent une part croissante de leur existence à travailler. Il importe donc que la vie professionnelle se passe le mieux possible. La situation de salariés est loin d'être idyllique : insomnies, lombalgies et dépressions sont parmi les conséquences les plus fréquentes des maltraitances au travail. Des solutions existent pour que cesse cette souffrance causée par l'activité professionnelle. Constat et pistes de sortie de crise.

Image extraite du film "J'ai très mal au travail" de J.M. Carré

sommaire

2 DOSSIER

- Salariés : comment ça va avec le travail ?



4 ACTUALITÉS MUTUELLES

- MUFTI : des prestations étendues... et de nouveaux horaires
- Le scandale de l'amiante au banc des accusés
- Licenciements dans l'industrie rhône-alpines : Où s'arrêtera la casse de l'emploi ?



6 PRÉVENTION / SOCIAL

- Lutte contre le cancer : De nouvelles thérapies pour les leucémies
- Médicaments : l'information des médecins sous influence



8 PRÉVENTION / SOCIAL

- Santé et environnement : La pollution réduit notre espérance de vie
- Les zones sous-médicalisées en Rhône-Alpes



La France prend conscience de la souffrance au travail (stress, mal de dos, harcèlement moral, cancers professionnels, jusqu'au suicide...). Souvent, bas salaires aux conditions de travail pénibles et cadres sous pression sont évoqués. Mais rares sont ceux qui ont pris conscience de l'ampleur du malaise. C'est notamment le cas d'Omar Bixi, médecin spécialiste en santé publique et directeur adjoint du Département observatoire des cancers à l'Institut National du Cancer (INC). Il explique : "Des générations d'ouvriers spécialisés ont dû produire sans reconnaissance. La quantité fixée comme seul objectif les empêchait de réaliser la qualité qui aurait pu donner du sens

Ainsi, infirmières, transporteurs routiers, secrétaires, cadres moyens et travailleurs manuels viennent se faire soigner par cette jeune chef de clinique assistante du service de rhumatologie d'un CHU (centre hospitalo-universitaire) parisien. "Pendant nos études, se souvient-elle, on apprend la liste des maladies liées à l'activité professionnelle, ainsi qu'à remplir la déclaration préalable d'indemnisation." Cette dernière sert à ce que l'employeur, reconnu comme responsable, répare le tort qu'il a fait subir à son employé.

Heureusement, les maladies professionnelles ne sont pas toutes aussi complexes à diagnostiquer que la lombalgie. Par exemple, le peintre, qui se présente avec une douleur à la main et au poignet, se verra prescrire un électromyogramme pour mettre en évidence un trouble musculo-squelettique (voir encadré chiffres). Un syndrome qui touche souvent ceux qui utilisent des pistolets à peinture.

En 2005, d'après les statistiques de la direction des risques professionnels de la CNAMTS, les affections des articulations ont connu une hausse de 68 % par rapport à 2004, atteignant 28 278 salariés. En revanche, les affections chroniques du dos sont restées quasi stable avec 422 cas recensés.

à leur activité. Malheureusement, au lieu de disparaître, ce phénomène s'est généralisé. Les salariés sont de plus en plus nombreux à sentir qu'ils perdent le contrôle sur leur travail."

Cette souffrance traverse tous les milieux professionnels. Selon les études médicales, ses symptômes se manifestent généralement de façon physique ou mentale. Ils sont ressentis le plus souvent sous forme de lombalgies et de tendinites ou bien conduisent à un état anxio-dépressif. Il arrive parfois également que le corps et l'esprit réagissent ensemble. Une médecin spécialiste en rhumatologie le confirme : "Face à un patient atteint d'un mal de dos, il faut traiter les causes physiques et les causes psychiques qui interviennent dans le vécu douloureux. Car même si la lombalgie est d'autant plus fréquente que le travail est ressenti comme pénible et répétitif, il n'y a pas, en vérité, d'éléments objectifs pour reconnaître cette maladie."

Enfin, 182 affections liées aux vibrations de machines-outils comme le marteau-piqueur ont été dénombrées cette année.

La rhumatologue conclut : "Quand la maladie d'un salarié a été acceptée comme d'origine professionnelle, il faut en retirer la cause. Comme de permettre de changer de métier à un peintre en bâtiments souffrant de faire un geste pathogène avec son pistolet." La MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) est chargée du reclassement quand le travail a nuit à la santé.

"AUCUNE RÉPONSE À LA HAUTEUR DES ENJEUX"

"Il n'est plus admissible que des salariés risquent leur vie au travail", affirme le docteur Omar Bixi, qui relève un paradoxe entre la volonté affirmée des salariés d'obtenir de meilleures conditions d'activité et la détérioration généralisée de la qualité des emplois – précarité, individualisation, perte de sens et hausse des pressions exercées à tous les niveaux hiérarchiques... "En somme, dit-il, on veut vivre une carrière créative et épanouissante, et on finit par exercer un travail qui tend à devenir moins humain. Il importe que l'ensemble des forces sociales prenne conscience de cela."

En dépit de ce sombre constat, le médecin de l'INC refuse de céder au catastrophisme quand il rappelle le niveau de santé globalement satisfaisant des Français comparé au reste du monde. "L'espérance de vie s'est allongée pour tous, ajoute-t-il, mais des inégalités perdurent : les catégories professionnelles classées au plus bas de l'échelle de la décision et de la qualification, comme les employés de service, sont plus exposées à la maladie ou à un décès prématuré que les autres." Les deux mille travailleurs

et Autorisation des substances Chimiques) oblige l'industrie chimique à effectuer des évaluations de la toxicité de ses produits avant une éventuelle mise sur le marché. Le texte adopté par les vingt-sept États-membres de l'Union concerne moins de molécules que prévu et les délais d'application ont été repoussés. "Pourtant certaines de ces substances provoquent des cancers de la vessie et du sang. En fait, le lobby de la chimie a eu recours au chantage à l'emploi pour que les contraintes qui leur étaient imposées par REACH soient en partie levées", explique le spécialiste en santé publique.

Le second dispositif cité par Omar Bixi est la Conférence nationale sur les conditions de travail qui s'est tenue à Paris en octobre dernier. Il la critique : "Toutes les bonnes questions ont été posées, ce qui constitue déjà un progrès. Mais aucune des réponses proposées n'était à la hauteur des enjeux."

ASTUCES DE TRAVAIL

L'enjeu est de taille, en effet, puisque tous les acteurs qui interviennent pour prévenir le mal-être et l'apparition de maladies chez les salariés – psychologue, médecins et ergonome – s'accordent avec lui pour désigner comme causes de la souffrance au travail, le mode d'organisation et les relations dans le milieu professionnel. "Il s'agit de ne pas simplement organiser des formations à la gestion du stress, mais d'essayer d'éliminer la cause de l'anxiété", explique Robert Receveur, un spécialiste en médecine de prévention.

Et les actifs sont de plus en plus nombreux à demander un accompagnement pour se sortir de ce malaise. Quand la psychologue Marie Pezé a ouvert la première consultation "Souffrance et Travail en Hôpital public", elle ne se doutait pas que pas moins de trente accueils de ce type auraient ouverts trois ans plus tard.

C'est sur ce modèle qu'a été créée la mutuelle ST-RRAP - Souffrance et Travail - Réseau Régional d'Accueil et de Prévention - (voir encadré) à Lyon. Après une année de plein exercice, son président a réalisé une évaluation des consultations effectuées. À ce jour, 103 salariés ont été accueillis. Les statistiques réalisées sur ce groupe indiquent que les

"Il n'est plus admissible que des salariés risquent leur vie au travail"

qui meurent chaque année de cancers provoqués par la poussière d'amiante sont, en effet, généralement peu qualifiés. "Pour les victimes de l'amiante, le droit à l'indemnisation a été obtenu grâce à la lutte conjointe des syndicats et des associations de malades. Mais les dispositifs de contrôle et de prévention à l'œuvre sont insuffisants pour empêcher qu'un tel drame se reproduise", estime Omar Bixi.

Il évoque deux dispositifs politiques mis en place, mais qui restent à approfondir. Le programme européen REACH (enRegistrement, Evaluation

Les chiffres :

- 27 % des salariés européens sont stressés par leur travail, soit plus d'un quart des salariés interrogés dans le cadre de l'étude menée en 2005 par la Fondation européenne d'études pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.
- En 2005, il y a eu 700 000 accidents du travail en France. 474 personnes sont mortes dans des accidents du travail.
- Entre 1995 et 2005, les troubles musculo-squelettiques sont passés de 1 000 à 35 000 par an.
- En dix ans, le nombre de maladies professionnelles nécessitant un arrêt du travail est passé de 8000 à 41 500 par an.
- Un salarié sur dix est exposé quotidiennement à des produits cancérigènes.
- Le coût annuel des accidents du travail, des maladies professionnelles et de la maltraitance s'élève à 70 milliards d'euros pour l'Etat et les entreprises.
- 10% des dépenses de la sécurité sociale sont directement liées aux maladies professionnelles.



Image extraite du film "J'ai très mal au travail" de J.M. Carré

Le travail : objet de haine et de désir

Rencontre avec
Jean-Michel Carré,
le réalisateur de

“J’AI TRÈS MAL AU TRAVAIL”.

Stress, harcèlement, violence, dépression, suicide reviennent de plus en plus fréquemment comme des leitmotivs lorsqu’il est question du travail. Le documentaire de Jean-Michel Carré tente de comprendre au prix de quelles douleurs ou de quels bonheurs le salarié fabrique, résiste, crée, s’épanouit ou craque.

Qu’est-ce qui a changé concernant la souffrance au travail des salariés ?

J.M. C. : La technologie devait mettre fin à la pénibilité du travail. Mais les cas de salariés qui souffrent physiquement ou psychologiquement se multiplient. Ce n’est plus simplement les ouvriers spécialisés dont l’activité professionnelle a des répercussions sur la santé. Les patrons, les cadres et l’ensemble des salariés se sentent tous menacés par les autres, même par ceux qui travaillent à l’autre bout du monde, en Chine ou en Inde, et qu’on ne connaîtra jamais, parce que les machines ont rendu les individus totalement interchangeables et facilement remplaçables. La souffrance au travail s’étend donc à tous les niveaux de la hiérarchie. J’en veux pour preuve les suicides de trois cadres en quatre mois sur le site du Technocentre Renault à Guyancourt (Yvelines 78). Fort heureusement, cette évolution commence à être prise en compte dans la société : trente consultations de médecine du travail “souffrance et travail” ont été créées en 3 ans. En revanche, le monde de l’entreprise reste à la traîne. Souvent, la direction cherche à convaincre les salariés que les problèmes rencontrés dans leur travail sont uniquement causés par leurs soucis personnels et ne viennent pas de l’organisation de la production elle-même.

Pourquoi définissez-vous le rapport au travail dans notre société comme oscillant entre la haine et le désir ?

J.M. C. : Dans une enquête de l’Insee menée récemment, le travail arrive en deuxième position comme condition du bonheur après la santé mais devant la famille, l’argent et l’amour. Quand les gens parlent du travail, dans un premier temps, ils disent que “c’est galère” et, dans un second temps, ils expliquent comment ils le transforment. Pour Christophe Dejourn, professeur de psychologie aux Arts et Métiers, tout travail est au départ une souffrance et il y a une subversion de cette souffrance en plaisir parce qu’on se heurte à un obstacle qu’on va être obligé de dépasser en mobilisant sa capacité de penser.

Que peut-on faire pour prévenir la souffrance provoquée par l’activité professionnelle ?

J.M. C. : Entendre le jugement et la gratitude de ses pairs et parfois la reconnaissance de la hiérarchie sur la beauté de ce qu’on a pu produire est essentiel. Face à l’isolement croissant des salariés, en partie causée par la communication par écrans interposés, il faut recréer du collectif : travailler en équipe et renforcer le rôle des syndicats. Quand l’organisation du travail est suspectée d’être à l’origine des souffrances au travail dans une entreprise, elle peut être repensée par la direction avec l’aide de médecins du travail, d’ergonomes et de représentants du personnel. L’inspection du travail peut également fournir un diagnostic pour modifier les conditions de travail qui nuisent à la santé. Enfin, les délégués du personnel ou le comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) doivent obtenir les moyens de mener à bien leur mission de prévention des risques professionnels. C’est souvent au prix de certains changements nécessaires que notre travail peut devenir formateur et nous procurer du bonheur.

Plus d’informations sur www.jaitresmalautravaillefilm.com
Dans les salles de cinéma depuis le 31 octobre.
Sortie du DVD du film en avril 2008.



femmes représentent 58 % du public. La moyenne d’âge est de 46 ans. Selon l’étude, sur dix personnes qui ont contacté la mutuelle, six sont employés dans le secteur privé, trois dans le public et un dans le secteur associatif. 67 % sont ouvriers ou employés, 28 % cadres, 5 % sont techniciens ou agents de maîtrise. Enfin, 55 % sont en arrêt de travail.

Anne Flottes fait partie de l’équipe des consultants, avec trois médecins du travail, deux juristes et une psychologue. Elle est membre associée du laboratoire de psychologie dynamique de Christophe Dejourn (voir encadré interview) et travaille comme psychodynamicienne et ergonome auprès des adhérents de la mutuelle ST-RRAP. “J’y aide des salariés coincés dans une impasse qui les rend psychologiquement vulnérables, explique-t-elle. Souvent l’isolement ou le fait d’être confronté à des problèmes de sens et des problèmes éthiques les met dans cet état.” Selon un des médecins du travail à la Mutuelle, “l’intensification, en imposant aux salariés des objectifs de production toujours plus hauts, fait qu’ils doivent bâcler leur travail, ce qui suscite chez

eux de la culpabilité. Cela engendre des conflits, car on se méfie des collègues, qui fournissent un travail de mauvaise qualité. Au final, les employés se retrouvent tous isolés.”

L’ergonome-psychodynamicienne se rend dans des entreprises, où la direction ou le CHSCT (Comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail) font appel à ses connaissances pour améliorer les relations et les conditions de travail. Son expertise est basée sur l’observation et la discussion avec les salariés sur leur poste de travail. Elle se souvient d’une mission effectuée chez Moulinex. “Le travail était pénible, répétitif et sous contrainte de temps. Mais les ouvrières appréciaient cette activité sociale, car elle pouvaient discuter de leurs astuces de travail pour tenir les délais, et vérifier auprès de leurs pairs si ces solutions allaient avec les règles de métier.” Aujourd’hui, l’usine a fermé et ces femmes ont toutes été licenciées. Cela conduit Anne Flottes à nuancer : “En dépit de l’existence de réelles souffrances au travail, il est sûr qu’on vit généralement mieux avec un emploi que sans.” ■



La souffrance au travail s’étend à tous les niveaux de la hiérarchie.

À Lyon, une mutuelle accueille les salariés en souffrance

Dépression, maltraitance, cadences infernales..., les Mutuelles de France proposent une aide concrète à tous ceux qui souffrent du fait de leur travail.

“La création de la Mutuelle Souffrance et Travail, il y a deux ans, est le fruit d’une décision politique de l’Union de regroupement mutuel Centre-Est et du Conseil régional de Rhône-Alpes”, raconte son président Thierry Braillon. La région assume la moitié du financement de la Mutuelle ST – RRAP (réseau régional d’accueil et de prévention). Tout salarié peut y être reçu par un médecin du travail - sa fonction est plutôt de faire de la prévention-, un psychologue du travail, une psychodynamicienne et un juriste de la FNATH (fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés) qui l’informe de ses droits. Pour obtenir une prise en charge adaptée, il peut venir à quatre consultations avec ces professionnels moyennant une contribution annuelle forfaitaire de 20 euros.

**Pour informations : Mutuelle ST-RRAP, 31, rue Mazenod 69003 Lyon.
Tél. 04 72 84 72 40**

À ce jour, 103 personnes ont été accueillies. Pour 25 d’entre elles le 1^{er} accueil téléphonique, d’une heure environ, a suffi. Les statistiques réalisées sur ces premiers entrants font apparaître les éléments suivants : 58 % du public est féminin, la moyenne d’âge est de 46 ans et demi, 75 % habitent le département du Rhône, 60 % travaillent dans le secteur privé, 30 % dans le public, 10 % dans le secteur associatif, 67 % sont ouvriers ou employés, 28 % cadres, 5 % sont techniciens ou agents de maîtrise, 55 % sont en arrêt de travail.



CHANGEMENT DE VUE

Le remboursement Optique évolue.

Un remboursement plus simple et plus clair : la mutuelle met en place un forfait global majoré verres et monture au 1^{er} janvier 2008.

Plus équitable, il prend en compte le degré de correction oculaire dont vous avez besoin selon 2 niveaux de correction.

Plus juste, plus mutualiste, au delà du remboursement à 65 % du tarif conventionnel de la sécu, un barème est appliqué selon l'option que vous avez souscrite (Equilibre, Essentiel, Harmonie...).

Prenons un exemple concret : vous avez souscrit l'option Equilibre chez votre mutuelle, et votre correction oculaire correspond au niveau A, c'est-à-dire à des verres simple foyer, vous paierez 161 euros (coût moyen estimé).

Sur cette somme, vous serez remboursé 14,131 euros par la sécu et 100 euros par votre mutuelle. Grâce à ce nouveau système votre reste à charge sera de 47 euros.

Téléchargez la nouvelle grille de remboursement sur : www.cetremut.fr ou posez-vos questions au 0820 820 801 (0,12 euros TTC/min)



MUFTI : DES PRESTATIONS ÉTENDUES... et des nouveaux horaires



• CENTROPTIQUE DE CROLLES

Ouvert du mardi au samedi, le centroptique de Crolles accueille également le public le lundi à partir de janvier 2008. À l'essai pour le moment, cet allongement de la durée d'ouverture au public sera pérennisé selon la fréquentation. Situé au cœur d'un centre médical, ce magasin mis en place par la MUFTI propose des prix attractifs sur les montures et les verres, et des services personnalisés.

Centroptique de Crolles, Espace Belle Etoile, 61, rue H. Fabre - 38920 CROLLES.

Tél. : 04 76 92 10 60

• ASSISTANCE VIE QUOTIDIENNE

Déjà incluse dans **Garantie Plus** et dans **Prestige**, la prestation "Assistance Vie Quotidienne" est étendue aux garanties **Performance** et **Complète** à partir de janvier 2008, sans surcoût. Rappelons que ce service permet, en cas de retour chez soi suite à une hospitalisation, de recevoir des aides à domicile comme une aide ménagère ou l'école à domicile pour les enfants...

• TÉLÉ-ASSISTANCE MÉDICALISÉE

La MUFTI propose depuis quelques mois un nouveau service pour répondre au plus près des besoins de ses adhérents. Elle a mis en place le dispositif de télé-assistance médicalisée, spécifiquement conçu pour les personnes âgées isolées ou en perte d'autonomie. Il s'agit d'un bouton téléphonique porté en médaillon ou dans la poche, installé sur votre ligne. Par une simple pression sur l'appareil, vous êtes en contact vocal avec la plateforme H2AD des médecins régulateurs disposant de vos données médicales personnelles. Vous pouvez également, dans un périmètre de 100 m de la base, répondre à tous les appels sans vous déplacer.

Une chute, une douleur en pleine nuit, un malaise ? Grâce au macaron, vous êtes mis en relation avec un médecin qui, dossier médical sous les yeux, peut apporter instantanément la réponse adéquate. Selon la gravité du problème, il compose un numéro d'urgence, appelle un proche afin qu'il se rende sur place ou prononce simplement des paroles qui rassurent... La Mufti vous propose ce service pour 25 euros par mois. ■



La Mutuelle Familiale de la Haute-Savoie, PARTENAIRE DE JEUNES SKIEURS



Depuis 7 ans, la Mutuelle familiale de la Haute-Savoie mène un partenariat avec le club de sports Anancy-Semnoz. Spécialisée dans la détection et la formation des jeunes skieurs alpins, l'association propose un enseignement jusqu'au brevet d'Etat. "La particularité du club est d'ouvrir toute l'année, du 15 août au 30 juin", indique Monsieur Chalansonnet, directeur d'"Anancy-Semnoz". En effet, parmi les cent quarante licenciés âgés de 6 à 20 ans, 75 d'entre eux, les plus âgés, suivent un parcours sports-études. Bien sûr, ils ne peuvent pas skier toute l'année. Ils se consacrent à leur préparation physique

quand il n'y a pas de neige. Les moniteurs adaptent alors les activités en fonction des saisons : randonnées, gymnastique, VTT et musculation... Autant d'exercices leur permettant d'acquérir une condition physique digne d'un sportif de haut niveau. Les déplacements occasionnés par ces nombreuses sorties nécessitent un équipement et des moyens en conséquence pour l'association sportive.

Le partenariat financier de la mutuelle soutient le club dans ses activités, en particulier lors des transports. Les bus des différentes équipes afficheront les couleurs de la mutuelle.

À travers les événements qu'il organise, le club relaye l'image de la mutuelle : sportive, active et proche. La prochaine course, ouverte à tous les licenciés de la Fédération française de ski, aura lieu le 9 mars prochain. Suite au succès de la rencontre intitulée "Préparation physique propre aux skieurs", le club a prévu une seconde conférence le 16 janvier sur le "coaching des jeunes" avec la présence notable d'Edgar Grospiron, triple médaillé olympique.

Plus d'informations sur : www.ski-annecy-semnoz.fr



En 2008, votre mutuelle encore plus proche de vous !

Christiane de Rumilly, Béatrice de Belfort, Alexandre de Valence, Brigitte de St Laurent-sur-Saône, Emilie d'Annemasse, Marylène de Valence,

Séverine d'Annemasse, Christelle de Cran-Gevrier, Anne-Marie de Saint-Vallier et Corinne de Ferney-Voltaire ... vous souhaitent une bonne année !



LE SCANDALE DE L'AMIANTE, AU BANC DES ACCUSÉS



Les 9^{èmes} rencontres "santé au travail", organisées chaque année par les Mutuelles de France Savoie-Haute-Savoie ont fait le point sur l'étendue dramatique des affections liées à l'amiante.

Le 25 octobre dernier, médecins du travail, mutualistes, travailleurs malades de l'amiante et professionnels de la santé ont confirmé par leur présence active, l'intérêt de cette manifestation. Premier constat majeur : le nombre des victimes de l'amiante dans le secteur privé ne cesse d'augmenter avec 1889 cancers reconnus d'origine professionnelle en 2004 contre 1661 en 2003, 89 % d'entre eux sont attribués aux méfaits des particules amiantées. Les études les plus pessimistes estiment à 100 000, le nombre de décès dus à l'amiante d'ici 2025. Ces perspectives inquiétantes ne sont hélas qu'imprécises, puisqu'il reste encore à détecter de nombreux malades de la poussière d'amiante. Tour à tour, intervenants et participants ont débattu du système d'indemnisation des victimes, de la mission du FIVA (fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante), du recours au TASS (tribunal des affaires de la sécurité sociale) et du rôle de la médecine du travail dans le dépistage des maladies professionnelles provoquées par l'amiante. De plus, un point technique a été présenté par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) sur les fibres céramiques réfractaires (FCR). Utilisées à la place de l'amiante, il apparaît que ces FCR présentent, selon leur composition et leur utilisation, de grands dangers. Remplacer un mal par un mal ? ■

RENCONTRES MUTUALISTES Les Rem's des 20 et 21 novembre à Marseille

Cette deuxième édition des « Rem's » était consacrée aux dynamiques mutualistes. Ces rencontres proposent à la fois des conférences thématiques, des ateliers et un salon de l'innovation mutualiste (exposants des milieux social et médical). Face aux enjeux actuels et à venir en matière de santé, il est nécessaire de repenser le métier de « mutualiste ». Animée par le journaliste radio Stéphane Paoli, la conférence de clôture a mis en évidence l'intérêt de réaffirmer la dimension sociale, collective et démocratique de la santé afin de construire un mutualisme moderne.

Les mutuelles de Savoie et de Haute-Savoie ont largement participé à cette manifestation organisée par Humavie, Union de groupe mutualiste (UGM) des services de l'Etat et des Territoires qui est constituée de la Mutuelle du ministère de l'agriculture, de la Mutuelle nature et forêts, de la Mutuelle générale des préfectures et de l'administration territoriale et de la Mutuelle générale de l'équipement et des territoires. Pour finir, le Minis-

tre du travail et de la protection sociale du Burkina Faso est intervenu pour nous rappeler que quatre habitants sur cinq de la planète n'ont aucun système de protection sociale... Cette remarque a permis aux participants des Rem's de prendre conscience, que les Français doivent, tous ensemble, empêcher le démantèlement du système de protection sociale, afin que ceux qui n'en ont pas, en construisent un d'une qualité égale ou supérieure au nôtre. ■



photo : Frédéric Vielcanet

Licenciements dans l'industrie rhône-alpine : Où s'arrêtera la casse de l'emploi ?

Les pertes d'emploi dans l'industrie régionale augmentent le stress et l'insécurité avec des effets évidents sur la santé des salariés précaires.

Les 330 salariés de Metaltemple dans la vallée de la Maurienne n'ont toujours pas trouvé de repreneur pour leur entreprise depuis le 21 août, date où elle a déposé son bilan. Pourtant les besoins de pièces automobiles coulées en acier produites par Metaltemple sont en hausse et les carnets de commande sont pleins. Le tribunal administratif de commerce d'Albertville a reporté sa décision au 15 janvier. Lors de l'audience, le tribunal et l'administrateur judiciaire ont regretté la trop grande casse sociale induite par le projet du candidat néerlandais à la reprise, Cirex. Il propose d'effectuer 120 licenciements en échange d'un investissement de 5 millions d'euros sur cinq ans. Le scénario est assez proche dans l'usine d'Ascometal à Cheylas en Isère qui produit de l'outillage automobile. D'ici à 2010, la direction prévoit de supprimer 188 emplois sur les 500 que compte le site de production. Pour les salariés licenciés, les conséquences sont particulièrement graves lorsqu'à la perte de salaire s'ajoute l'annulation des droits à la santé. C'est pourquoi les mutuelles, se montrent, encore plus que jamais, solidaires dans ces situations difficiles, afin de garantir à tous, le même droit d'accès aux soins. ■

ERRATUM !

Calendrier vaccinal

Dans le n° 39 de Bonne santé, il est indiqué que le vaccin Rougeole, Oreillons et Rubéole (ROR) est obligatoire. C'est une erreur de notre rédaction immédiatement relevée par les lecteurs. Effectivement, aucun texte législatif n'impose ce vaccin. Cette année, le Ministère de la santé conseille simplement de faire vacciner les enfants de 1 à 6 ans contre la rougeole, les oreillons et la rubéole.

En ce qui concerne le DTPolio, il faut que la vaccination soit pratiquée avant 18 mois, c'est-à-dire commencée avant cet âge. Les rappels pour le vaccin antipoliomyélite doivent être effectués avant 13 ans.

VEILLISSEMENT DE LA POPULATION : il est grand temps d'y penser

En 2050, la part des Français âgés de plus de 60 ans sera plus élevée que celle des moins de 20 ans. Cette perspective met en évidence l'intérêt de réfléchir au vieillissement de la population. Ce sera le thème de la rencontre du 20 mars organisée par les mutuelles de Savoie et de Haute-Savoie au Météore à Meythet.



La Mutuelle Familiale de Haute-Savoie renouvelle ses délégué(e)s mutualistes en 2008

Vous pouvez faire acte de candidature* pour être délégué(e) titulaire ou suppléant(e) à l'Assemblée Générale de la Mutuelle Familiale de Haute-Savoie. Les délégué(e)s sont élu(e)s pour 6 ans et sont convoqué(e)s aux Assemblées Générales de la mutuelle (en général une par an). Pour faire acte de candidature, vous devez retourner le coupon ci-dessous, avant le 3 mars 2008, à l'adresse suivante :

Mutuelle Familiale de Haute-Savoie,
à l'attention de Kahina Nabet, 39 rue du Jourdil - BP 9029
74991 Annecy Cedex 9

N°adhérent :

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Email : @

Candidature pour être :

- DÉLÉGUÉ(E) TITULAIRE
 DÉLÉGUÉ(E) SUPPLÉANT(E)

*Pour être délégué(e) vous devez impérativement être affilié(e) à la Mutuelle Familiale de Haut- Savoie.



DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES

mauvaises pratiques !

Dépassement d'honoraires, dessous de table, non affichage des tarifs : des mauvaises pratiques mises à l'index dans l'enquête IPSOS – CISS.

Un tiers des Français interrogés déclare avoir été confronté à des dépassements d'honoraires, et parmi ceux qui ont une couverture complémentaire, seul un sur deux bénéficie de leur prise en charge intégrale ou partielle. 3% ont dû verser une somme en espèces sans facturation. Une proportion qui double pour les personnes en affection de longue durée.

Dans le projet de financement de la sécu de 2008, il a été décidé à propos des dépassements d'honoraires qu'il y aura désormais une remise d'informations écrites sur cette pratique aux professionnels de santé et les dépassements, seront relevés et transmis à la caisse d'assurance maladie compétente.

Selon le syndicat des médecins généralistes, en 2004, les dépassements d'honoraires représentaient 150 euros par an pour chaque patient.

Plus d'infos sur <http://www.leciss.org/actualites/back/1/article/enquete-dopinion-cissipsos-les-resultats.html>

LUTTE CONTRE LE CANCER

De nouvelles thérapies pour les leucémies

Des avancées considérables ont été réalisées dans le soin des cancers du sang. Etienne Lengliné, interne spécialisé en hématologie, peut en témoigner.

En matière de cancers hématologiques de nombreux progrès ont été faits ces dernières années tant en matière thérapeutique que sur le plan de la compréhension des mécanismes fondamentaux des maladies. Ces connaissances, de plus en plus approfondies, permettent d'imaginer de nouvelles manières d'aborder le traitement de nombreuses maladies du sang. Ainsi beaucoup de nouvelles molécules sont actuellement en essai et certaines obtiennent des résultats très prometteurs.

On peut citer l'exemple de l'extraordinaire avancée dans le soin des enfants atteints de leucémies. Aujourd'hui, il y a plus de 80 % de survie chez les enfants, alors que 50 ans en arrière, cette maladie était incurable. L'amélioration actuelle des traitements anti-cancéreux dont nous pouvons faire bénéficier les patients est totalement enthousiasmante. Les soins anti-cancer sont en train de changer grâce à la mise au point par des médecins – chercheurs de ce que l'on appelle les "thérapies ciblées".

Leur particularité est d'agir uniquement au niveau des cellules malades. Dès lors, ces thérapies ciblées ont beaucoup moins de toxicités que les chimiothérapies conventionnelles qui agissent sur l'organisme en entier. En France, les personnes souffrant de la leucémie myéloïde chronique, un cancer de la moelle osseuse, bénéficie d'un traitement par voie orale. Avant, seule une faible proportion était guérie, grâce à une greffe osseuse. La plupart décédait au bout de 15 à 20 ans. Désormais, on leur adminis-

tre un traitement, l'Imatinib, à prendre sous forme de comprimés et nous n'avons plus besoin d'effectuer de greffes.

On peut également se réjouir de l'étroite collaboration au sein même des hôpitaux entre les médecins - chercheurs, la majorité des unités INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) et les futurs médecins spécialistes en hématologie qui se forment à la recherche fondamentale. L'apport de cette coopération est très bénéfique car elle permet de mieux soigner les patients.

Grâce à l'avancée de la recherche fondamentale et à l'accélération de la recherche clinique, la cancérologie a, depuis 20 ans, réalisé un formidable bond en avant. La mise au point de nouvelles drogues et l'élaboration de stratégies d'utilisation très pointues multiplient de façon exponentielle les chances de réussite. À ce rythme, c'est plus qu'une conviction, ces prochaines décennies verront la maîtrise de ce fléau. ■

L'association pour la Recherche Thérapeutique et l'Amélioration des Soins en Cancérologie (ARE-TASC) participe à la recherche et au développement de médicaments anticancéreux. Elle est dirigée depuis sa création en 1985 par le docteur Vannetzel. Son indépendance est garantie par les dons qui la financent.

www.aretasc.com



“On peut citer l'exemple de l'extraordinaire avancée dans le soin des enfants atteints de leucémies. Aujourd'hui, il y a plus de 80 % de survie chez les enfants...”

TÉMOIN D'UN INFARCTUS : FAITES LE 15 !

En cas de douleur forte et de plus de 15 minutes à la poitrine, contactez le SAMU. Car, en cas de crise cardiaque, chaque minute compte !

Si vous êtes témoin d'un infarctus, le premier geste est d'appeler le Samu au 15. Ses médecins savent reconnaître une crise cardiaque et où adresser le patient pour que ses artères soient débouchées au plus vite. Ils peuvent aussi indiquer ce qu'il faut faire en attendant les secours. «C'est une douleur qui donne une sensation d'écrasement, d'oppression, comme si la poitrine était prise dans un étau», explique le Pr Thomas, cardiologue à l'hôpital de la Pitié et président d'honneur de la Fédération française de cardiologie.

On peut intervenir sur certains facteurs de risque en modifiant notre hygiène de vie. Une alimentation équilibrée, associée à une activité physique régulière, reste un excellent moyen de protection contre l'excès de cholestérol, le diabète ou l'obésité. Mais, on ne peut rien faire pour d'autres, comme le vieillissement, le sexe (les hommes sont plus touchés) et les antécédents familiaux.

En savoir plus : www.fedecardio.com



En 2008, votre mutuelle toujours plus solidaire !

Véronique d'Annecy, Fabienne de Rumilly, Joëlle de Meythet, Martine de Sallanches, Isabelle de Thonon,

Marguerite, Emilia d'Annecy, Liliane de Montélimar et Corinne de Crolles... vous souhaitent une bonne année !





MÉDICAMENT : l'information des médecins sous influence

L'inspection générale des affaires sociales (Igas) dénonce la pression exercée par les laboratoires pharmaceutiques sur les prescriptions de médicaments des médecins. Cinquante généralistes ont signé une lettre au Président Sarkozy pour qu'il mette un terme à "la corruption banalisée du corps médical français". Fabricants de médocs et docteurs : des liaisons dangereuses ?

Un tiers des médecins reçoit plus de sept visiteurs médicaux par semaine selon un rapport de l'inspection générale des affaires sociales (Igas) sur les différents acteurs en matière d'information sur le médicament. Etienne Lengliné, interne des hôpitaux de Paris cite l'exemple d'"un visiteur médical venu lui donner à l'hôpital un résumé d'article scientifique dans lequel, tout ce qui n'allait pas dans le sens de son argumentaire commercial avait été ôté. Leurs informations sont biaisées d'un point de vue scientifique, et doivent donc être impérativement vérifiées. Pour ma formation, je privilégie la lecture des journaux qui disposent d'un comité scientifique." L'industrie pharmaceutique consacre au moins trois milliards d'euros aux dépenses promotionnelles, soit largement plus que ce qu'elle investit en recherche et développement pour trouver de nouveaux traitements. Grâce à l'importance des moyens qu'elle déploie pour convaincre les médecins, c'est un acteur prééminent dans leur dispositif d'information. Mais les données diffusées par les visiteurs médicaux sont partiales car elles visent à permettre une expansion des prescriptions des médicaments produits par la firme qui les emploie. Une ancienne chef de clinique en CHU, désormais installée comme médecin libéral estime que "le fi-

nancement par l'industrie pharmaceutique de l'inscription et du voyage des médecins qui se rendent dans des congrès scientifiques est le bienvenu, car ces frais peuvent atteindre cinq mille euros. En plus, se rendre à ces congrès est absolument nécessaire pour se mesurer avec les confrères qui effectuent des recherches sur des sujets proches." Aucun dispositif de règlement des frais de déplacement et de participation aux congrès internationaux n'existe pour l'instant. Toutefois, la jeune médecin spécialiste, reconnaît qu'"il y a parfois des abus quand des médecins sont invités pour une « formation » sur un nouveau médicament dans une ville européenne pendant plusieurs jours." De même, elle reproche à certains chefs de service hospitaliers d'accepter d'être rémunérés par une compagnie pharmaceutique pour défendre ses produits devant leurs pairs.

L'igas recommande de faire de la HAS (Haute autorité de santé) l'émetteur unique d'informations sur le bon usage du médicament. Elle suggère par ailleurs aux pouvoirs publics de provoquer tant pour des raisons économiques que de qualité des soins, une diminution de la "pression promotionnelle" de l'industrie pharmaceutique. ■

RENONCEMENT AUX SOINS

Les allocataires sociaux en première ligne

Une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), publiée en octobre 2007, révèle qu'un tiers des bénéficiaires du RMI ou de l'allocation parent isolé, ainsi que 45 % de ceux qui reçoivent l'allocation de solidarité spécifique ont renoncé à des soins en 2006. En effet, ce sont les premiers à renoncer à certains soins faute de pouvoir les payer. Les causes sont multiples : hausse du coût de la vie, notamment du prix des soins, manque de médecins en zone rurale et périurbaine, encombrement des cabinets... Question d'éducation également, nous appréhendons différemment notre rapport aux soins, certains ont tendance à minorer leur problème de santé. À partir de janvier 2008, les franchises médicales majorent le prix de tout acte médical ou achat de médicament d'un demi euro non remboursé. Ainsi, l'augmentation du reste à charge pour les patients va gonfler le nombre de

personnes qui retarderont ou réduiront le recours aux soins. Finalement, ces réformes augmentent le coût pour la société de la couverture du risque santé de la population car faute de soins, les pathologies risquent de s'aggraver.

Quelques chiffres issus du sondage "Système de santé, accès aux soins et couvertures complémentaires", réalisé par IPSOS et commandé par le collectif interassociatif sur la santé (CISS) : 14 % des personnes interrogées ont eu recours aux urgences en raison du coût ou des délais de rendez-vous chez un professionnel de santé, 32 % ont déjà dû renoncer aux soins chez un spécialiste pour ces raisons, 63 % estiment avoir des restes à charges compris entre 1 et 40 euros par mois et par personne. Ceci malgré l'accès de 90 % d'entre eux à une complémentaire santé, dont le coût est évalué à plus de 30 euros par mois. ■

LOI HANDICAP 2005 une mise en œuvre lente

Un Français sur dix est une femme ou un homme handicapé. Le 11 février 2005, la loi handicap a été adoptée. Son objectif est d'améliorer l'accès à l'emploi, à la scolarisation, aux transports et aux bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite et les déficients mentaux.

Pour construire une société solidaire, il ne faut oublier personne. La Région a entériné un plan « en faveur de l'égalité des personnes handicapées et des personnes valides » en juillet dernier. Cette collectivité souhaite se rendre exemplaire en matière d'"accessibilité" pour les déficients physiques et mentaux. Le futur siège du Conseil régional sera conçu selon la norme haute qualité d'usage. Cette norme de construction suit le principe : "ce qui est bon pour une personne handicapée est bon pour tous". Pour améliorer l'accueil, en plus des rampes ou des ascenseurs, des signaux visuels indiqueront les bordures des allées. Les lycées situés en Rhône-Alpes bénéficieront de travaux d'adaptations qui suivront le même principe.

Selon la loi, tout employeur doit compter 6 % de travailleurs handicapés dans ses effectifs. Le Conseil régional fait partie des rares collectivités territoriales à respecter ce taux. Par sa politique de ressources humaines, elle défend un principe de non-discrimination. Une étude est menée pour rendre les nouveaux postes ouverts à tous.

Lydiane Bonnet, chargée de l'insertion des publics particuliers, réfléchit à un recrutement qui n'exclut personne : "J'ai visité une formation de paysagiste pour malvoyants. Les élèves étaient très compétents. Pourtant, en entretien, ils n'auraient pas convaincu de leur savoir-faire... et nous les aurions écartés. Pour ne pas les exclure d'office, il aurait fallu remplacer l'entretien par une observation sur le terrain".

Sur le plan des transports, la Région a piloté l'aménagement des wagons de TER et de certains quais pour un meilleur accueil des personnes présentant un handicap. De plus, son objectif est de faire évoluer les sites touristiques vers un label "tourisme adapté". Cela passe par exemple par la généralisation des audio guides et des bornes tactiles et sonores.

M^{me} Borodine, responsable santé et solidarité en Rhône-Alpes, nous confie : "Aujourd'hui, au-delà de lancer des actions concrètes sur le handicap, le but est de faire évoluer les mentalités, de créer un réflexe du type : est-ce adapté et accessible au public handicapé ?" ■



En 2008, plus que jamais votre santé au coeur de notre action !

Monique de Grenoble, Nicole de Lons-le-Saunier, Sylvie de Grenoble, Sylvette de Romans, Karine de Grenoble,

Valérie de Voiron, Estelle de Grenoble, Sandra de Cluses, Isabelle de Grenoble et Martine de Romans ... vous souhaitent une bonne année !



SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

La pollution réduit notre espérance de vie

L'Agence européenne pour l'environnement (Aee) a publié une étude sur l'environnement en Europe, qui établit le lien entre la pollution et la perte d'un an d'espérance de vie.

Notre environnement est-il sain ? L'Aee a travaillé sur 53 pays regroupant 870 millions d'habitants d'Europe pour répondre à cette question. L'Aee souligne que "malgré quelques réussites en matière de limitation de la pollution atmosphérique et des mers, on estime que les niveaux actuels — surtout d'oxyde d'azote, de particules fines et d'ozone au sol — réduisent l'espérance de vie moyenne dans les pays d'Europe occidentale et centrale de près d'un an et compromettent la croissance des enfants". Ces particules et l'ozone ont provoqué 380 000 décès prématurés en 2000 en Europe. La pollution de l'air n'est pas seule en cause. La qualité de l'eau distribuée et des installations sanitaires ont connu une détérioration continue depuis quinze ans dans vingt Etats qui appartenaient au bloc de l'Est, alors que 100 millions d'Européens n'ont pas accès à une eau saine ou à des sanitaires raccordés à un système d'évacuation adéquat. Un tiers des habitants de la région étudiée connaissent régulièrement des pénuries d'eau importantes.



Le rapport de l'Aee pointe des responsables. "L'augmentation de la consommation, qui va de pair avec la production croissante de déchets mis en décharge, est à l'origine de dégradations environnementales majeures. Le tourisme est l'un des principaux moteurs de l'accroissement de la demande en modes de transport nuisibles pour l'environnement, la voiture particulière et, plus néfaste encore, l'avion."

Les experts recommandent notamment le développement de solutions de transports urbains, qui permettent de lutter contre la congestion du trafic et les problèmes de qualité de l'air, tout en améliorant la sécurité du déplacement. En dépit du constat général assez préoccupant, l'étude relève aussi quelques progrès. L'Aee indique qu'en quinze ans, le nombre de déversements accidentels de pétrole dans les mers européennes a été divisé par cinq. "Les politiques communautaires ont permis d'améliorer la qualité de l'eau dans les mers occidentales, où depuis 1995 certaines substances dangereuses ont disparu." ■

LES ZONES SOUS-MÉDICALISÉES EN RHÔNE-ALPES



Une population vieillissante, une diminution des effectifs médicaux prévue dès 2010, voici les facteurs qui concourent à une aggravation de la désertification de certains territoires. Les mesures prises sont-elles à la hauteur des enjeux ?

Les zones sous-médicalisées d'après la Mission Régionale de Santé Rhône-Alpes

■ Communes

La répartition des médecins dans notre région est inégale. Les jeunes médecins s'installent en ville ou en périphérie très proche. D'après l'étude effectuée par la Mission Régionale de Santé fixant les zones déficitaires en médecins généralistes, la région Rhône-Alpes dénombre 258 communes éligibles aux aides à l'installation. Ces dernières consistent en des indemnités de déplacement et de logement (plafonnées à 400 euros par mois) pour les étudiants de médecine générale, qui effectuent leurs stages en zones déficitaires. Les jeunes en formation peuvent également obtenir des indemnités d'études (24 000 euros par an au maximum), à condi-

tion qu'il s'engage à exercer comme généraliste en zone déficitaire au moins pendant cinq ans. Ces aides comportent aussi pour les professionnels en activité dans ces zones des exonérations de l'impôt sur le revenu pour les rémunérations versées au titre de la permanence des soins pour les médecins ou leurs remplaçants (limité à soixante jours par an). La région s'engage à prendre en charge en totalité ou en partie les frais d'investissement ou de fonctionnement du cabinet médical, une mise à disposition de locaux et de logements, un versement de primes à l'installation ou à l'exercice.

Malgré ces mesures incitatives, au 1^{er} janvier 2007, le Conseil national

de l'ordre des médecins (CNOM) ne recense aucun nouveau généraliste nouvellement installé dans une zone sous-médicalisée de Rhône-Alpes en 2006 parmi les 450 nouveaux médecins inscrits auprès du CNOM.

Peut-être, doit-il en déduire que les aides financières à l'installation ou au maintien en exercice ne suffisent pas. Dès lors, des mesures portant sur la formation des médecins de campagne, l'encouragement de la médecine de groupe, la délégation de certains actes, notamment ophtalmologiques à d'autres professionnels que les médecins ou la télé-médecine (médecine à distance via les réseaux informatiques) semblent à retenir. ■

Don du sang : APPEL URGENT

L'Établissement français du sang (EFS) a lancé un appel d'urgence pour inciter les Français à donner leur sang. "C'est la première fois qu'on manque autant de sang", alerte le président de l'EFS. Une baisse des dons depuis début novembre, combinée à une hausse de 5 % par rapport à 2006 des besoins des malades, rend la situation critique. "La population vit plus longtemps et développe de plus en plus tard



des pathologies qui nécessitent des transfusions comme le cancer." Chaque année, envi-

ron 500 000 personnes ont besoin de sang... Pour savoir où donner : www.dondusang.net ou appelez le 0810 150 150.

RUBRIQUE LIVRES

"Alerte à la souffrance Le mal-être au travail"

D'Anne Duriez, éditions Balland, avril 2007

Les salariés du privé ne sont pas les seuls à souffrir au travail. Il y a un réel manque de reconnaissance de ce problème dans la fonction publique : les fonctionnaires apparaissent comme immunisés par l'emploi garanti. Juriste territoriale de profession, Anne Duriez travaille depuis trois ans sur les enjeux juridiques du harcèlement moral dans la fonction publique. Elle a mené plusieurs réflexions sur la prévention. C'est au terme d'une enquête approfondie, enrichie par de nombreux témoignages, qu'elle dresse un portrait saisissant des conditions de travail des fonctionnaires. Stress, manque de respect ou de reconnaissance du travail accompli, harcèlement moral... les causes de ce mal-être sont multiples.

"L'enragée : ma guerre contre le cancer"

de Monique Frichet, éditions Hachette Littérature, novembre 2007



Un livre qui va plus loin qu'un simple témoignage ! Monique Frichet, 57 ans, intendante dans un lycée parisien, raconte ici son combat contre le cancer et sa métamorphose. Les masques tombent peu à peu. La femme discrète se transforme en chef de guerre. Elle réclame toutes les informations, devient l'encyclopédie de sa propre maladie. Monique se découvre être "une emmerdeuse, une vraie", trouvant en elle une force de vie insoupçonnée. Aujourd'hui, elle publie ce livre avec le secret espoir qu'il soit utile à d'autres.

CONCOURS DE NOUVELLES "Le jour où le soleil ne s'est pas couché."

Vous pouvez envoyer vos textes jusqu'au 31 janvier. Pour participer, une seule adresse : LCE 74 - Concours de Nouvelles BP 237 - 74006 Annecy Cedex

Plus d'infos : www.cetremut.fr